



Synfel-Ergolib
Maison des Associations
100 Route de Vienne 69008 LYON
Téléphone: 06 19 80 22 22
contact@synfel-ergolib.fr
www.synfel-ergolib.fr

Lyon, le 1^{er} avril 2021

Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités,

Nous avons suivi avec attention les nouvelles mesures annoncées par le Président de la République lors de son allocution du 31 mars 2021.

Les ergothérapeutes libéraux, investis auprès des malades et personnes en situation de handicap, sont mobilisés sur le terrain à mettre tout en œuvre pour continuer à prodiguer leurs soins. De plus, nombreux sont les ergothérapeutes libéraux à être vacataires en EHPAD. Nous sollicitons votre attention pour permettre aux ergothérapeutes libéraux de pouvoir figurer sur la liste des professions de santé dont les enfants pourront être accueillis par les services minimums proposés par les établissements scolaires et crèches.

Lors du 1^{er} confinement, les ergothérapeutes ont fermé leur cabinet, pour soutenir l'effort national. L'interruption de soins a eu des conséquences sur les personnes suivies : retard dans les prises en charge, impossibilité de trouver une place disponible en sortie d'hospitalisation pour des rééducations devant être réalisées de façon précoce, etc. Parallèlement, la demande de soin a explosé, entraînant des listes d'attente de plus en plus longue (délai de 6 mois à 1 an en fonction des régions, entraînant le désarroi des familles). Il est primordial d'éviter les fermetures de cabinet afin de limiter les impacts pour assurer une continuité dans le parcours de soin et une qualité de rééducation.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Maud RAFFIN

Présidente du Synfel-Ergolib

Réseau Français des Ergothérapeutes Libéraux